

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## RNase-Free DNase

### Rubrique 1. Identification

**Identificateur de produit** : RNase-Free DNase

**Référence** : 600032

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

**Utilisations identifiées** : Réactif analytique.  
1000 U 10 U/µl × 5 tubes      RNase-Free DNase      600031-51

**Fournisseur/Fabricant** : Agilent Technologies, Inc.  
5301 Stevens Creek Blvd  
Santa Clara, CA 95051, USA  
800-227-9770

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : CHEMTREC®: 1-800-424-9300

### Section 2. Identification des dangers

#### Classement de la substance ou du mélange

H320      IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

#### Éléments d'étiquetage SGH

**Mention d'avertissement** : Attention

**Mentions de danger** : H320 - Provoque une irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

**Prévention** : Non applicable.

**Intervention** : P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

**Stockage** : Non applicable.

**Élimination** : Non applicable.

### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Identificateurs
Glycérol	Glycerol	≥30 - ≤60	CAS: 56-81-5

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

## Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- |  |   |
|--|---|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>   | : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.  |
| <b>Agents extincteurs inappropriés</b>   | : Aucun connu.  |
| <b>Dangers spécifiques du produit</b>  | : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.   |
| <b>Produit de décomposition thermique dangereux</b>  | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:<br>dioxyde de carbone<br>monoxyde de carbone  |
| <b>Mesures spéciales de protection pour les pompiers</b>                                   | : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |
| <b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b> | : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.                                       |

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- |   |  |
|---|--|
| <b>Pour le personnel non affecté aux urgences</b> | : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié. |
| <b>Intervenants en cas d'urgence</b>              | : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».   |
| <b>Précautions environnementales</b>              | : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).  |

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Méthodes de nettoyage</b> | : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |
|------------------------------|---|

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection**
- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail**
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Glycérol	<p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)</b>            STEL 15 minutes: 20 mg/m<sup>3</sup>. Forme: Brouillard.            TWA 8 heures: 10 mg/m<sup>3</sup>. Forme: Brouillard.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024)</b>            TWA 8 heures: 10 mg/m<sup>3</sup>. Forme: total mist.            TWA 8 heures: 3 mg/m<sup>3</sup>. Forme: respirable mist.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)</b>            VEMP 8 heures: 10 mg/m<sup>3</sup>. Forme: brouillards.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)</b>            OEL 8 heures: 10 mg/m<sup>3</sup>. Forme: Brouillard.</p>

### Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

- : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

##### Protection du corps

- : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

##### Autre protection pour la peau

- : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### Protection respiratoire

- : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

#### État physique

- : Liquide.

#### Couleur

- : Non disponible.

#### Odeur

- : Non disponible.

#### Seuil olfactif

- : Non disponible.

#### pH

- : 7.5

#### Point de fusion et point de congélation

- : Non disponible.

#### Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

- : Non disponible.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Point d'éclair</b>	: Non applicable.								
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.								
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Non applicable.								
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	: Non disponible.								
<b>Tension de vapeur</b>	: 1.9 kPa (14.036935206 mm Hg) [calculé.]								
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.								
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.								
<b>Solubilité</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Médias</th> <th>Résultat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Soluble</td> </tr> </tbody> </table>	Médias	Résultat	Eau	Soluble				
Médias	Résultat								
Eau	Soluble								
<b>Miscible avec l'eau</b>	: Oui.								
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non applicable.								
<b>Température d'auto-inflammation</b>	:								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom des ingrédients</th> <th>°C</th> <th>°F</th> <th>Méthode</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Glycérol</td> <td>370</td> <td>698</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode	Glycérol	370	698	-
Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode						
Glycérol	370	698	-						
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.								
<b>Viscosité</b>	: Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.								
<b>Caractéristiques des particules</b>									
<b>Taille médiane des particules</b>	: Non applicable.								

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

<b>Nom du produit ou de l'ingrédient</b>	<b>Résultat</b>	
Glycérol	Rat - Orale - DL50	12600 mg/kg
<b>Conclusion/Résumé [Produit]</b>	: Non disponible.	

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

<b>Nom du produit ou de l'ingrédient</b>	<b>Résultat</b>	
Glycérol	Lapin - Peau - Léger irritant	Durée du traitement/ de l'exposition: 24 heures
<b>Conclusion/Résumé [Produit]</b>	: Non disponible.	

#### Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

<b>Nom du produit ou de l'ingrédient</b>	<b>Résultat</b>	
Glycérol	Lapin - Yeux - Léger irritant	Durée du traitement/ de l'exposition: 24 heures
<b>Conclusion/Résumé [Produit]</b>	: Non disponible.	

#### Corrosion/irritation respiratoire

<b>Conclusion/Résumé [Produit]</b>	: Non disponible.
------------------------------------	-------------------

#### Corrosion/irritation respiratoire

<b>Conclusion/Résumé [Produit]</b>	: Non disponible.
------------------------------------	-------------------

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### **Peau**

<b>Conclusion/Résumé [Produit]</b>	: Non disponible.
------------------------------------	-------------------

##### **Respiratoire**

<b>Conclusion/Résumé [Produit]</b>	: Non disponible.
------------------------------------	-------------------

#### Mutagénicité des cellules germinales

<b>Conclusion/Résumé [Produit]</b>	: Non disponible.
------------------------------------	-------------------

#### Cancérogénicité

## Section 11. Données toxicologiques

**Conclusion/Résumé [Produit]** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé [Produit]** : Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmoiement  
rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Conclusion/Résumé [Produit]** : Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

<b>Généralités</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Glycérol	12600	N/A	N/A	N/A	N/A

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Glycérol	Aiguë - CL50 - Eau douce 54000 mg/l [96 heures]
Conclusion/Résumé [Produit]	: Non disponible.

Poisson - Truite - *Oncorhynchus mykiss*

### Persistante et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Glycérol	Biodégradabilité facile - 93% [30 jours] Essai en flacon fermé
Conclusion/Résumé [Produit]	: Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Glycérol	-1.76	-	Faible

### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eaу	: Non disponible.
Autres effets nocifs	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

<b>Méthodes d'élimination</b>	: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
-------------------------------	---

## Section 14. Informations relatives au transport

<b>TDG / IMDG / IATA</b>	: Non réglementé.
<b>Protections spéciales pour l'utilisateur</b>	: <b>Transport dans les locaux de l'utilisateur</b> : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

<b>INRP canadien</b>	: Aucun des composants n'est répertorié.
<b>Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)</b>	: Aucun des composants n'est répertorié.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

<b>Canada</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>États-Unis</b>	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.

## Section 16. Autres informations

### Historique

<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 05/26/2025
<b>Date de publication précédente</b>	: 05/30/2022
<b>Version</b>	: 7
<b>Légende des abréviations</b>	<p>: ETA = Estimation de la toxicité aiguë  FBC = Facteur de bioconcentration  DOT = Département du Transport  SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  RPD = Règlement sur les produits dangereux  IATA = Association internationale du transport aérien  CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  OMI = Organisation maritime internationale  LogKoe = coefficient de partage octanol/eau  MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  N/A = Non disponible  SGG = Groupe de séparation  TMD = Transport des marchandises dangereuses  NU = Nations Unies</p>

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	Méthode de calcul

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

**Déni de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.